



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
27 rue de la 1^{ère} Armée - 67000 STRASBOURG

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST

27 rue de la 1^{ère} Armée - 67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note "Continuité d'exploitation" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients, les stocks et les legs et donations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 19 juin 2026

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandrine DEMESSE', written over a horizontal line.

Sandrine DEMESSE

Associée

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
BILAN ACTIF EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement	59 707	59 707	-	
ACTIF IMMOBILISE	59 707	59 707	-	
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 553	1 412	1 141	10
Fonds commercial	68 831	42 686	26 145	31 481
Autres Immobilisations Incorporelles				-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 246		3 246	3 246
Constructions	926 648	471 527	455 121	489 427
Installations techniques, matériel et outillage industriels	765 951	620 665	145 286	8 352
Autres Immobilisations corporelles			-	156 647
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	105 040	9 007	96 033	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	165 612	1 181	164 431	161 874
Prêts	50		50	50
Autres immobilisations financières	188 574		188 574	204 469
Total I	2 226 505	1 146 478	1 080 027	1 055 556
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	163 195	56 947	106 248	151 840
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	109 080		109 080	115 748
Marchandises	11 052		11 052	11 937
Avances et acomptes versés sur commande	4 643		4 643	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	472 030	5 417	466 613	477 946
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	184 892		184 892	99 573
Charges constatées d'avance	34 888		34 888	26 243
Valeurs mobilières de placement			-	1 488 014
Autres titres	723 033	4 289	723 033	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 583 424		1 583 424	1 862 580
Total II	3 286 237	66 653	3 219 584	4 233 880
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif et différences d'évaluation (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 572 449	1 272 838	4 299 611	5 289 436

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
BILAN PASSIF EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatif		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	787 844	787 844
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	2 967 204	1 611 026
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	36 912	33 813
Excédent ou déficit de l'exercice	- 806 362	1 356 177
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	7 879	3 099
Situation nette (sous total)	2 948 686	3 755 047
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	90 379	97 748
Provisions réglementées		
Total I	3 039 065	3 852 795
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	120 000	120 000
Total II	120 000	120 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	289 153	382 973
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes	9 321	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	141 138	246 411
Dettes des legs ou donations	-	
Dettes fiscales et sociales	547 848	563 649
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	109 869	80 520
Produits constatés d'avance	43 218	43 088
Total IV	1 140 547	1 316 641
Ecart de conversion Passif et différences d'évaluation (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 299 611	5 289 436

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	16 066	14 432
Ventes de biens et services		
Ventes de marchandises	357 081	451 914
<i>dont ventes de dons en nature</i>	61	83
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Production vendue de biens et services	2 166 058	2 492 634
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 284 013	1 242 402
<i>dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	309 159	301 330
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	84 489	74 815
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	12 850	1 635 618
Contributions financières	244 469	228 723
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	49 005	123 512
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		68 000
Autres produits	14 674	- 13 710
Total I	4 228 705	6 318 340
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	207 474	290 972
Variation de stock (marchandises)	885	2 078
Achats de matières premières et autres approvisionnements	377 363	449 981
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	36 231	6 658
Autres achats et charges externes	1 018 639	939 462
Aides financières	1 450	1 300
Impôts, taxes et versements assimilés	61 218	58 310
Salaires	2 357 084	2 334 120
Cotisations sociales	819 079	788 458
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	94 262	87 675
Sur immobilisations : dotations aux provisions	5 336	5 336
Sur actif circulant : dotations aux provisions	61 914	47 586
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	40 000	
Autres charges	3 663	33 453
Total II	5 084 598	5 045 389
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 855 893	1 272 951
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 339	5 093
Autres intérêts et produits assimilés	41 311	47 523
Reprises sur provisions, dépréciations	7 743	22 446

Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	15 528	26 663
Total III	69 921	101 725
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 228	8 311
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	7 228	8 311
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	62 693	93 414
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 793 200	1 366 365
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		427 951
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		421 646
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	6 305
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13 162	16 493
Total des produits (I + III + V)	4 298 626	6 848 016
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 104 988	5 491 839
EXCEDENT OU DEFICIT	- 806 362	1 356 177
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>7 879</i>	<i>3 099</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	148 926	147 924
TOTAL	148 926	147 924
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	0,00

FÉDÉRATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE

GRAND EST

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU
31 DÉCEMBRE 2025

Table des matières

Table des matières

1	Objet social.....	5
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	5
1.	Description des moyens mis en œuvre	6
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à l'exercice.....	6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	6
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux	7
4.1.1	Changements d'estimation	9
4.1.2	Corrections d'erreurs	9
4.2	Déroptions	9
5	Informations relatives aux postes du bilan	9
5.1	Actif immobilisé.....	10
5.1.1	Etat de l'actif immobilisé (brut)	11
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé.....	12
5.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	13
5.1.4	Réévaluation	13
5.1.5	Coût d'emprunt	13
5.1.6	Frais d'établissement.....	13
5.1.7	Frais de développement	13
5.1.8	Donations temporaires d'usufruit.....	13
5.1.9	Fonds commercial	13
5.1.10	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	14
5.1.11	Actifs inaliénables	14
5.1.12	Informations relatives aux filiales et participations	14
5.1.13	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).....	14
5.2	Actif circulant	14
5.2.1	Stocks	14
5.2.2	Evaluations des valeurs mobilières de placement	15
5.2.3	Créances reçues par legs ou donations	15
5.2.4	Dépréciations.....	15
5.2.5	Charges constatées d'avance et écart de conversion actif	16
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif.....	16
5.4	Fonds propres.....	16
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres.....	16
5.4.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	16
5.4.3	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	17
5.4.4	Subventions d'investissement	17
5.4.5	Provisions réglementées	17

5.5	Fonds reportés et dédiés	17
5.5.1	Fonds dédiés	18
5.6	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	19
5.7	Provision pour risques et charges	19
5.7.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	20
5.7.2	Provisions pour médaille du travail	20
5.7.3	Provisions pour reversement d'une subvention	20
5.7.4	Provisions pour charges sur legs et donations	20
5.8	Dettes	20
5.8.1	Emprunts et autres dettes assimilés	20
5.8.2	Dettes des legs ou donations	21
5.8.3	Produits constatés d'avance	21
5.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	21
6	Informations relatives au compte de résultat	22
6.1	Résultats par activité ou établissement	23
6.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements médico-sociaux	23
6.2.1	Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement	23
6.2.2	Suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer	23
6.2.3	Tableau de suivi des amortissements dérogatoire	23
6.3	Produits du compte de résultat	23
6.3.1	Cotisations sans contrepartie	23
6.3.2	Cotisations avec contrepartie	23
6.3.3	Ventes de biens et services	24
6.3.4	Produits de tiers financeurs	24
6.3.5	Contributions financières	25
6.3.6	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	25
6.3.7	Utilisations des fonds dédiés	26
6.3.8	Autres produits (d'exploitation)	26
6.4	Charges du compte de résultat	26
6.4.1	Achats de marchandises, matières premières et variation des stocks	26
6.4.2	Autres Achats et charges externes	26
6.4.3	Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger	26
6.4.4	Frais de recherche de fonds	26
6.4.5	Aides financières	27
6.4.6	Impôts, taxes et versements assimilés	27
6.4.7	Salaires et traitements, charges sociales	27
6.4.8	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27
6.4.9	Dotations aux provisions	27
6.4.10	Reports en fonds dédiés	27
6.5	Résultat Financier	27

6.6	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	27
6.7	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	30
6.7.1	Produits à recevoir	30
6.7.2	Produits et charges imputables à un autre exercice	30
6.7.3	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	30
6.7.4	Honoraires des commissaires aux comptes	30
7	Informations relatives à la fiscalité	31
7.1	Informations relatives au régime fiscal	31
8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	31
8.1	Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées	31
8.2	Engagement reçu des donateurs	31
8.3	Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)	31
8.4	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	31
8.5	Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat	31
8.6	Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe	31
8.6.1	Libéralités acceptées pour lesquelles existe un délai d'opposition administrative à la clôture	31
9	Informations relatives à l'effectif	32
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	32
10.1	Engagements financiers donnés et reçus	32
10.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés	32
10.3	Autres opérations non inscrites au bilan	33
11	Compte de résultat par origine et destination	33
11.1	Définition et principes généraux	33
11.2	Présentation du compte de résultat par origine et destination	33
11.3	Définition des ressources	35
11.4	Définition des missions sociales	35
11.5	Affectation des charges et répartition des coûts	36
12	Compte d'emploi annuel des ressources	36
12.1	Définition	36
12.2	Suivi des ressources liées à la générosité du public (GP)	36
12.3	Présentation du compte d'emploi des ressources	38

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est a pour objet la promotion sociale et professionnelle des personnes aveugles et malvoyantes, et la sauvegarde de leurs intérêts en encourageant ou en soutenant, de près ou de loin, toutes initiatives prises en leur faveur par des organismes privés ou publics.

Elle contribue à faciliter la participation à la vie sociale des personnes atteintes de déficience visuelle avec ou sans troubles associés.

Elle met à disposition son savoir-faire et partage ses compétences, propose son expertise de la déficience visuelle afin de faire bénéficier les personnes aveugles et malvoyantes d'une meilleure autonomie dans leur vie quotidienne.

Elle s'emploie à créer les conditions favorables pour les intégrer dans ses structures de travail adaptées, et à écouler les produits manufacturés ou conditionnés par eux. Elle peut en outre assurer directement ou indirectement la commercialisation de produits dérivés ou complémentaires, différents de ceux de sa propre production.

Elle propose, dans la limite des moyens dont elle dispose, l'accueil, l'aide, l'assistance, l'accompagnement social et l'hébergement. Elle favorise la formation et l'apprentissage, l'aide à la scolarité, l'emploi et l'orientation professionnelle, la rééducation et l'insertion dans le vie active et sociale.

Elle s'engage dans l'accessibilité de la chaîne du déplacement (cadre bâti, transports, voirie et espaces publics).

Elle favorise l'accessibilité numérique, à travers un meilleur accès aux contenus, aux applications, aux logiciels informatiques ainsi qu'aux nouvelles technologies.

Elle investit pour faire progresser l'autonomie des personnes aveugles en créant les conditions favorables pour l'obtention d'un chien-guide, en organisant et soutenant les actions de promotion.

Elle propose également une réflexion sur les grandes thématiques, les actions locales et les orientations nationales liées au handicap.

Elle assure à travers son appartenance à la Fédération des Aveugles de France une contribution active à l'évaluation, l'orientation et la mise en œuvre des politiques du handicap.

Elle veille à offrir une égalité de traitement dans les domaines de la scolarité, le travail, l'emploi, le logement, le transport, les loisirs, les activités sportives, la culture et la santé.

Elle milite et œuvre pour la citoyenneté participative et active de la personne handicapée, facteur d'épanouissement et de meilleure intégration sociale.

Elle s'emploie à combattre activement les discriminations, et s'oblige à défendre avec fermeté et conviction les intérêts des personnes aveugles et malvoyantes que ce soit à titre individuel ou collectif

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Créée en 1909, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, représente, soutient et défend les personnes en situation de handicap visuel, qu'elles soient aveugles ou malvoyantes. Reconnue de mission d'utilité publique, elle vise à accompagner les déficients visuels au quotidien, dans différents aspects de leur vie.

Avec près de 600 membres et plus de 100 salariés, la fédération a pour missions principales de procurer du travail aux personnes handicapées visuelles et d'aider à leur intégration sociale. Elle rassemble ainsi différentes structures aux activités et champs d'actions diversifiés, qui partagent les objectifs suivants :

- Veiller à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées visuelles ;
- Aider les déficients visuels de tous âges dans leurs actions au quotidien ;
- Œuvrer en faveur de l'emploi des déficients visuels, via des structures de travail adaptées ;
- Accroître leur bien-être en luttant contre leur isolement et en favorisant leur autonomie ;
- Améliorer l'accessibilité pour les non-voyants ;
- Lutter contre l'indifférence et sensibiliser aux difficultés liées à la cécité.

Les principales missions sont les suivantes :

- Représentativité et défense des droits

La fédération représente les personnes aveugles et malvoyantes afin de défendre leurs droits et de faire reconnaître les spécificités du handicap visuel auprès des pouvoirs publics.

- Accompagnement social

Aide aux démarches administratives, reconnaissance de droits, aide à la recherche de logement, soutien et solutions au déplacement...

- Accès à l'emploi

La fédération gère plusieurs structures de travail spécifiquement dédiées au handicap visuel.

- Activités de sport, culture et loisirs

Nous organisons tout au long de l'année des animations et sorties à destination des déficients visuels.

- Cours adaptés

La fédération propose des cours adaptés pour personnes déficientes visuelles, afin de les initier au braille ou de leur permettre de mieux appréhender les nouvelles technologies (informatique et téléphonie adaptées).

- Sensibilisation

Différentes actions de sensibilisations sont organisées auprès d'écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et professionnels afin de faire connaître et comprendre les difficultés rencontrées au quotidien par les déficients visuels.

- Accessibilité

La fédération œuvre en faveur de l'accessibilité des lieux publics, en participant notamment à un certain nombre de commissions et groupes de travail sur ce sujet dans la région Grand Est.

Les activités ou missions sociales évoquées ci-dessus s'exercent principalement dans la région Grand Est.

1. Description des moyens mis en œuvre

Afin de mener à bien les activités et missions décrites dans les paragraphes précédents, l'association s'est appuyée sur les moyens humains, matériels et humains actuellement en place. En effet, le contexte sanitaire actuel n'a pas permis d'investir des moyens supplémentaires afin de développer les activités.

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à l'exercice

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 est marquée par un exercice déficitaire. Il convient néanmoins de noter que le bénéfice exceptionnel de 2024 provenait de la perception de legs impactant le résultat à hauteur de 1 635 618 €. Les produits liés à nos activités de vente et de production sont en retrait par rapport à l'exercice passé.

3.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Un travail est en cours visant à améliorer la maîtrise de nos charges. Aucun événement particulier n'est de nature à remettre en cause la pérennité de notre association.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité des activités de l'Association,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2023-03 du 26 décembre 2023, mettant à jour le règlement ANC 2018-06 pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement ANC 2022-06 introduit notamment les changements suivants, d'application prospective :

Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- les écritures liées aux provisions réglementées, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les fonds propres) ;

Suppression de la technique du transfert de charges.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés selon les nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Les reclassements significatifs opérés pour les données 2024 ainsi que les incidences du changement de méthode sur les principaux postes comptables de l'exercice 2025 sont présentés ci-dessous :

Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « Opérations en capital », sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels ». Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Subventions » pour un montant de 7 K€.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « Opérations en capital » sont désormais regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels ». Les produits de cession des éléments d'actifs cédés sont comptabilisés dans un compte dédié pour un montant de 0 K€ en 2025 et sont présentés sur la ligne Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment présentées en charges exceptionnelles sur la ligne « opérations en capital » sont désormais regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles ». La valeur comptable des éléments d'actifs cédés en 2025 s'élève à 0 K€ et sont présentée sur la ligne « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées »

Au niveau du bilan :

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 26 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ». Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 35 K€ sont présentées désormais dans la rubrique « Créances ».

Compte tenu du caractère non significatif, au regard des états financiers pris dans leur ensemble, des reclassements effectués sur les postes 2024 (précisés ci-avant), le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent ne sont pas présentés dans cette annexe.

Continuité d'exploitation :

Au cours de l'exercice, l'entité a constaté une situation déficitaire significative. Cette situation a conduit le Conseil d'administration à examiner les conditions de poursuite de l'activité et à retenir un scénario de maintien des activités associatives et commerciales, accompagné d'une restructuration profonde.

Ce scénario repose principalement sur une réduction significative des charges, notamment de la masse salariale, sur la diminution de certains coûts fixes, ainsi que sur un renforcement du développement des ressources financières et commerciales.

Les principales mesures envisagées ou engagées sont les suivantes :

- la sortie des locaux de Lampertheim permettant une économie annuelle estimée à environ 28 000 €. Cette mesure est intégrée dans les budgets prévisionnels 2026 et 2027. Elle doit également permettre le rapatriement de l'équipe du service Repères à Strasbourg, facilitant son encadrement ainsi que la logistique des flux de marchandises et de salariés ;
- la poursuite de réflexions relatives à la cession ou à la valorisation de certains actifs immobiliers, notamment l'immeuble de Metz, estimé à environ 1 000 000 €, et les locaux de Colmar, estimés à environ 350 000 €. Ces opérations n'étant pas actées à la date d'arrêté des comptes, elles n'ont pas été intégrées dans les budgets prévisionnels 2026 et 2027. La cession éventuelle de ces actifs permettrait de renforcer la trésorerie, de réduire les charges fixes et de limiter les risques financiers liés aux travaux d'entretien, de rénovation énergétique ou de mise en conformité à venir ;
- un travail sur la masse salariale ;
- le développement du chiffre d'affaires, notamment par l'amélioration des performances commerciales, la poursuite de l'encadrement des équipes, le développement d'activités complémentaires, dont la sous-traitance et les actions de sensibilisation.

Sur la base de ces hypothèses, la trajectoire financière prévisionnelle retenue par le Conseil d'administration est la suivante :

- chiffre d'affaires : 2 442 000 € réalisés en 2025, 2 470 000 € prévus en 2026 et 3 110 000 € prévus en 2027 ;
- masse salariale : 3 200 000 € en 2025, 2 950 000 € prévus en 2026 et 2 800 000 € prévus en 2027 ;
- résultat : environ -750 000 € en 2025, -515 000 € prévus en 2026 et retour à l'équilibre envisagé à fin 2027.

Cette trajectoire traduit une amélioration progressive de la situation financière, avec une réduction du déficit dès 2026 et un retour à l'équilibre attendu à fin 2027. Ce retour à l'équilibre dépend toutefois de la réalisation effective des hypothèses retenues, et notamment de la mise en œuvre rapide des mesures de restructuration, de la maîtrise de la masse salariale, de la réduction des coûts fixes et de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, d'autres mesures favorables sont envisagées ou en cours de discussion, sans être intégrées à ce stade dans les prévisions financières. Elles concernent notamment le projet d'obtention de l'agrément GEM, susceptible de générer une subvention annuelle estimée entre 93 000 € et 140 000 €, le renforcement de l'ancrage de l'entité dans le tissu économique local, ainsi que la réduction du coût du projet de travaux du rez-de-chaussée du siège, ramené d'une estimation initiale de 70 000 € à environ 14 000 € à ce stade, hors subventions éventuelles.

4.1.1 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.2 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

4.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;

- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété. Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 5.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,

- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissements	59 707	0	0	59 707
Immobilisations incorporelles	70 004	1 380		71 384
Immobilisations corporelles	1 664 860	136 027		1 800 887
Immobilisations financières	370 132	43	15 938	354 237
Total	2 164 703	29 879	510 479	2 286 215

5.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	0	0	1 380	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	136 027	0	0
Immobilisations financières	0	0	43	0	0
Total	0	0	137 450	0	0

5.1.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0		0	0
Immobilisations financières	0	0	15 938	0	0
Total	0	0	15 938	0	0

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	98 220	5 586	0	103 806
Immobilisations corporelles	1 007 188	94 012	0	1 101 200
Immobilisations financières	3 739	0	2 558	1 181
Total	1 109 147	99 598	2 558	1 206 187

5.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	0	5 586	0	0
Immobilisations corporelles	0	94 012	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	0	99 598	0	0

5.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0
Immobilisations financières	2 558	0	0
Total	2 558	0	0

5.1.2.3 Modalités d'amortissements

Les solutions informatiques (logiciels) sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans.

Les constructions sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 10 ans à 50 ans.

Les matériels et les outillages sont amortis selon le mode linéaire sur des durées de 4 ans et 5 ans.

Les installations générales sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans à 20 ans.

Les matériels de transport sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

Le matériel de bureau et le mobilier sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans à 10 ans.

5.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Dépréciation des fonds de commerce à hauteur de 10% par an soit 5 336 € sur l'exercice 2025.
Maison des Aveugles 28 965 € et Droit au bail JOST 24 392 € comptabilisé au débit du compte Fonds de commerce STBG.

5.1.4 Réévaluation

Non applicable

5.1.5 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

5.1.6 Frais d'établissement

Les frais d'établissement correspondent aux dépenses suivantes
Frais de constitution pour 59 707 €
Ils ont fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

5.1.7 Frais de développement

Non applicable

5.1.8 Donations temporaires d'usufruit

Non applicable

5.1.9 Fonds commercial

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le fonds commercial est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Le fonds commercial est amorti sur la durée d'utilisation ou, si cette durée ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation	Montant cumulé des dépréciations à la fin d'exercice
	Achetés	Réévalués	Reçus en apports	Global		
FC Maison des aveugles Strg	28 965			28 965	2 897	23 176
Drt au bail Jost	24 392			24 392	2 439	19 510
Drt au bail RC 22 rue 1 ^{ère} Armée	15 245			15 245		
FC Metz	229			229		
TOTAL	68 831	0	0	68 831	5 336	42 686

5.1.10 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

5.1.11 Actifs inaliénables

Non applicable

5.1.12 Informations relatives aux filiales et participations

Non applicable

5.1.13 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

5.2 Actif circulant

5.2.1 Stocks

Nature	Montant des éléments			Montant net à la fin de l'exercice précédent
	Brut	Dépréciations	Net	
Matières premières, approvisionnements	163 195	56 947	106 248	151 840
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0

Produits intermédiaires et finis	109 080	0	109 080	115 748
Marchandises	11 052	0	11 052	11 937
TOTAL	283 327	56 947	226 380	279 525

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. La méthode de calcul est déterminée au paragraphe 5.2.4.

5.2.2 Evaluations des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

5.2.3 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

5.2.4 Dépréciations

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les montants individuels étant relativement faibles, toutes les créances pour lesquelles les relances n'ont pas abouti ont été provisionnées à 100%

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice

Les stocks font l'objet d'une dépréciation selon une prise en compte d'un délai de rotation.

Durée	Taux de dépréciation
1 an	5%
2 ans	10%
3 ans	15%
4 ans	20%
5 ans	25%
6 ans	30%
7 ans	35%
8 ans	40%
9 ans	45%
10 ans et plus	50%

5.2.5 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives concernent les loyers et charges du 1^{er} trimestre 2026 payés à DOMIAL pour 8 308 € et l'abonnement à l'ERP ODOO pour 18 325 €

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	37 351	5 336	0	42 687
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	47 587	56 947	47 586	56 948
Créances	1 868	4 967	1 418	5 417
Immobilisations financières	3 739	0	2 558	1 181
Autres provisions pour dépréciation	9 475	0	5 186	4 289
Total	100 020	67 250	56 748	110 522

5.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est entrant dans le champ d'application de l'article 432-1, faisant avec public à la générosité et percevant un montant de dons supérieur à 153 K€, le tableau présenté est celui prévu à l'article 432-22.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public		Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	787 844							787 844
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	1 611 027	1 356 177	436 428					2 967 204
dont report à nouveau des activités sociales sous gestion contrôlé	33 813	3 099						36 912
Excédent ou déficit de l'exercice	1 356 177			-806 362	-53 597	1 356 177	436 428	-806 362
dont report à nouveau des activités sociales sous gestion contrôlé	3 099			7 879		3 099		7 879
Situation nette	3 755 048	1 356 177		-806 362		1 356 177		2 948 686
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	97 748					7 369		90 379
Provisions réglementées								
TOTAL	3 852 796	1 356 177		-806 362		1 363 546		3 039 065

5.4.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.
Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

5.4.3 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	- 806 362	1 356 177
Reprises du résultat antérieur (en + ou -) (1)		
= Excédent ou déficit effectif global	-803 362	1 356 177
Dont résultat effectif sous gestion propre (2)	- 814 241	1 353 078
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	7 879	3 099

5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2022-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat d'exploitation au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés,

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	134 549	0	0	134 549
Quotes-parts virées au résultat	36 800	7 369	0	44 169
Montant net en fonds propres	97 749	7 369	0	90 380

5.4.5 Provisions réglementées

Non applicable

5.5 Fonds reportés et dédiés

5.5.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations						40 000	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS							
Contributions financières d'autres organismes	120 000					120 000	
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés des fondations abritées							
TOTAL	120 000	0	0	0	0	160 000	0

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés.

5.5.1.1 Subventions d'exploitation

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations Ressources	Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Subvention	40 000		40 000		40 000
Total	40 000	0	40 000	0	40 000

5.5.1.2 Contributions financières

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations Ressources	Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Contribution financière	120 000				120 000
Total	120 000				120 000

5.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

5.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

5.7.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	0	164 256	164 256
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

L'association présente un engagement d'indemnité de départ à la retraite évalué à 164 256 € au 31/12/2025.

Cet engagement a été calculé selon la méthode des unités de crédit projetées (P.B.O.) à la date du 31/12/2025, en tenant compte des hypothèses de rotation, mortalité, inflation et croissance des salaires connues à cette date. Cet engagement a été calculé charges sociales comprises.

Il n'existe pas d'accord particulier en matière d'engagement à la retraite.

Les conventions collectives applicables sont bois et scieries pour les employés, ouvriers et cadres ; voyageurs, représentants, placiers pour les VRP.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement ont été les suivantes :

- * Départ volontaire et âge estimé de la retraite de 65 à 67 ans ;
- * Table de mortalité correspond à la situation démographique établie par l'I.N.S.E.E 2013
- * Taux d'actualisation retenu de 3,60 % ;
- * Rotation moyenne ;
- * Taux de revalorisation des salaires de 1 % jusqu'au départ à la retraite, toutes catégories.
- * Taux de charges sociales : 40% ;

Conformément au choix offert par la réglementation comptable actuelle, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser cet engagement sous la forme d'une provision, mais de mentionner cette information dans l'annexe.

5.7.2 Provisions pour médaille du travail

Non applicable

5.7.3 Provisions pour reversement d'une subvention

Non applicable

5.7.4 Provisions pour charges sur legs et donations

Non applicable

5.8 Dettes

5.8.1 Emprunts et autres dettes assimilés

5.8.1.1 Emprunts obligataires, titres associatifs et assimilés

Non applicable

5.8.1.2 -Partenaires - comptes courants

Non applicable

5.8.2 Dettes des legs ou donations

Non applicable

5.8.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués de :

Facturation des clients 2025 livrés en 2026 : 27 203 €

CPAM 2026 : 9 800 €

5.8.3.1 Subventions à reverser

Non applicable

5.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				

Prêts Autres	189 535	189 535		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine	0	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	472 030	472 030	0	- à plus de 1 an à l'origine	288 370	55 614	89 881	142 875
Créances reçues par legs ou donations								
Autres	184 892	184 892	0	Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	34 888	34 888	0	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	141 138	141 138	0	0
				Dettes des legs ou donations				
				Dettes fiscales et sociales	547 848	547 848	0	0
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
				Autres dettes	109 869	109 869		
				Produits constatés d'avance	43 218	43 218		
TOTAL	881 345	881 345		TOTAL	1 130 443	897 687	89 881	142 875
Prêts accordés en cours d'exercice	0			Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Prêts récupérés en cours d'exercice	0			Emprunts remboursés en cours d'exercice	93 820			
				Garanties par des suretés réelles : néant				

6 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
— Entreprise adapté	745 308	
— Fonds social		3 196
— ESAT Commercial	72 129	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)		
— ESAT Social		7 879
Résultat de l'exercice	806 362	

6.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements médico-sociaux

Les établissements suivants sont sous contrôle de tiers financeur :

L'ESAT Les Ateliers du Petit Prince.

6.2.1 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

Résultat comptable	-806 362
- déduction du résultat hors contrôle de l'autorité de tutelle	814 241
+ réintégration des dépenses non admises par l'autorité de tutelle	
Résultat administratif	7 879

6.2.2 Suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer

Non applicable.

6.2.3 Tableau de suivi des amortissements dérogatoire

Non applicable.

6.3 Produits du compte de résultat

6.3.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

6.3.2 Cotisations avec contrepartie

Non applicable

6.3.3 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées par zone géographiques :

- En France : 100 %
- A l'étranger : 0 %

6.3.4 Produits de tiers financeurs

6.3.4.1 *Concours publics et subventions d'exploitation*

6.3.4.1.1 *Concours publics*

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Des contributions financières des Autorités de tarification relative aux activités sociales et médico-sociales ont été perçues pour un montant de 309 K€.

833 K€ ont également été perçus dans le cadre des aides aux postes.

6.3.4.1.2 *Subventions*

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de versement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

6.3.4.1.3 *Tableau des subventions et concours publics*

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		1 098 370			
Subvention d'exploitation			64 398	309 159	49 185
Subvention d'investissement					

6.3.4.2 Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Non applicable

6.3.4.3 Ressources liées à la générosité du public

6.3.4.3.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

6.3.4.3.2 Mécénats

Non applicable

6.3.4.3.3 Legs, donations, assurance vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	12 850
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Solde de la rubrique	12 850

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Solde de la rubrique	0

6.3.5 Contributions financières

Des contributions financières ont été constatées au cours de l'exercice pour un montant de 244 K€. Ces dernières proviennent de la contribution AGEFIPH pour 244 K€

6.3.6 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions

Reprises

— Sur dépréciation d'autres actifs, hors legs ou donations destinés à être cédés : 49 005 €

Rq : Reprise dépréciation stocks 47 586 €, reprise dépréciation clients 1 418 €

6.3.7 Utilisations des fonds dédiés

Il reste à ce jour en fonds dédiés que la contribution financière CCAH pour la boutique à hauteur de 52 000 € ainsi que des fonds dédiés liés à la boutique LICHT pour 68 000 €.

Des fonds dédiés liés au projet TUKO 5119 UNIFORMITY ont été constitués à hauteur de 40 000 €.

6.3.8 Autres produits (d'exploitation)

Les autres produits sont essentiellement constitués des produits en provenance de notre activité commerciale et des loyers perçus.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes

- « Autres charges sur legs ou donations » (Poste Autres charges - de gestion courante- du compte de résultat) et
- « Autres produits sur legs ou donations » (Poste Autres produits –de gestion courante- du compte de résultat).

6.4 Charges du compte de résultat

6.4.1 Achats de marchandises, matières premières et variation des stocks

Les achats de marchandises et la variation des stocks s'élèvent à 621 953 € à la clôture de l'exercice 2025 contre 749 689 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.2 Autres Achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 1 018 639 € à la clôture de l'exercice 2025 contre 939 462 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.3 Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger

Non applicable

6.4.4 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

6.4.5 Aides financières

Non applicable

6.4.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 61 218 € à la clôture de l'exercice 2025 contre 58 310 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.7 Salaires et traitements, charges sociales

Les salaires, traitements et charges sociales s'élèvent à 3 176 163 € à la clôture de l'exercice 2025 contre 3 122 578 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

6.4.9 Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions comprennent celles relatives aux legs ou donations avec charges

6.4.10 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

6.5 Résultat Financier

Le résultat financier est composé essentiellement des revenus de placements financiers et des intérêts d'emprunts.

6.6 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Les heures de bénévolat réalisées par les membres ont été évaluées à 9 643 heures, auxquelles un taux horaire de 11,88 euros a été appliqué et un taux de charges sociales de 30%.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

Les motifs de notre décision sont les suivantes :

L'une des conditions suivantes devant être remplie ne l'est pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat ont été les suivantes :

Dans le cadre sportif :

1- Encadrement :

Responsables encadrement pratiques sportives 4 personnes :

18h semaine, fois 42 semaines d'activité = **756 h**

Dans le cadre Culture et Loisirs

Organisation d'ateliers cuisine pour les membres :

1 atelier hebdomadaire, 4 personnes, 46 semaines = **524h**

Organisation, sorties marche :

1 séance hebdomadaire d'1h30, 5 personnes, 22 semaines = **162h**

Organisation, activité piscine :

1 séance hebdomadaire, 2 heures, 5 personnes, 30 semaines = **305h**

Atelier Théâtre :

4 sessions, 5 personnes, 10 semaines + représentation = **222h**

Organisations sorties, activités et échanges entre département :

4 personnes à raison de 6 heures = **24h**

Dans le cadre animation d'un groupement

Préparation et suivi des activités par les Responsables de groupements associatifs :

7 responsables, 3 h d'activité semaine fois 43 semaines = **903h**

Réunion d'information pour les membres des groupements de l'association :

2 réunions : 3H30, 1 personne = **7h**

1 réunion des responsables de groupements et responsables sportifs :

3h, 12 personnes = **36h**

Encadrement excursions des groupements : **105h**

Metz, 14h, 4 personnes = **56h**

Haguenau, 14h, 2 personnes = **28h**

Strasbourg, 14h, 4 personnes = **56h**

Strasbourg 14h, 5 personnes = **70h**

Encadrement fêtes de Noël : **59h**

Colmar- Sélestat et Mulhouse, 2h, 2 personnes = **4h**

Metz, 5h, 5 personnes = **25h**

Haguenau, 5h, 2 personnes = **10h**

Sarreguemines, 5h, 2 personnes = **10h**

Strasbourg, 5h, 2 personnes = **10h**

Dans le cadre de la Vie Associative

Pôle Présidence 2 personnes :

Aide à l'information des membres, traitement et expédition courriers,

8H semaine, fois 42 semaines d'activité = **336h**

Poste présidence, 50h semaine fois 48 semaines = **2400h**

Poste secrétariat général :

Représentation et tâches administratives : **150h**

Temps d'activité des Vice-Présidents :

Tenue CA et Assemblée Générale ccite, 20 administrateurs en moyenne par séance :

4 séances avec une durée moyenne de 3h = 15H fois 20 administrateurs = **300H**

1 séance (AG) de 7h fois 15 administrateurs = **105h**

Rédaction du bulletin d'information :

2 personnes fois 5 séances par an fois 20h = **100h**

Dans le cadre des sensibilisations

6 personnes à raison de 36 sensibilisations = **212 heures**

- **Dans le cadre des formations**

Formation téléphonie adaptée, atelier Voice Over : **1056 h**

Strasbourg : 2h hebdomadaire, 8 personnes, fois 42 semaines = 672h

Haguenau et Wissembourg : 2 sites, 2h mensuelle, 4 personnes fois 24 semaines = 384h

Formation informatique et téléphonie adaptée :

2 sites : Strasbourg et Metz

2h hebdomadaires, 3 personnes, 30 semaines = **360h**

- **Dans le cadre de l'accessibilité : régionales, nationales et internationales**

1.- Voirie et mobilité

Collectif, Place aux piétons, com externe, 1 personne :

4 réunions fois 2h = **8h**

Commissions accessibilité, locales, régionales et nationales : 0

Commission occupation domaine public :

8 réunions, 3h, 1 personne = **24h**

Aménagement, accessibilité voirie :

2 sorties terrain, 2h, 1 personne = **4h**

2.- Numérique

Groupe de travail, accessibilité numérique :
5 réunions, 3h, 2 personnes, = **30h**

Commission informatique fédération nationale et organisation des JETDV (journées d'étude déficience visuelle) :

1 personne :

8 réunions fois 3h = **24h**

Participation aux JETDV : **4h**

3.- Dans le cadre de la MDPH et autres commissions :

Commission CDAPH : Enfants / Adultes 6h x10 mois= **60h**

Commission CDCA : 1 personnes, 10 réunions à 3 h/an = **30h/an**

Commission des usagers EHPAD de la Graffenbourg :

1 personne, 8h/an = **8h**

Commission exécutive de la MDPH : 1 personne **4h/an**

Montant total : 9643 heures

6.7 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

6.7.1 Produits à recevoir

NATURE	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	20 161
Autres créances	168 026
Disponibilités	25 437
TOTAL	213 624

6.7.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

Non significatif

6.7.3 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Néant

6.7.4 Honoraires des commissaires aux comptes

—	KPMG
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	13 100
— Au titre d'autres prestations	
— Honoraires totaux	13 100

7 Informations relatives à la fiscalité

7.1 Informations relatives au régime fiscal

L'impôt sur les associations est calculé sur les revenus fonciers et les produits financiers.

Base taxable à 24 % sur les revenus des loyers perçus et les produits financiers : 54 475 €

Impôt sur les sociétés : 13 074 €

Base taxable à 15 % sur les dividendes perçus : 590 €

Impôt sur les sociétés : 88 €

Base taxable à 2,5 % sur les revenus locatifs : 54 943 €

Contribution due : 1 374 €

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées

Non applicable

8.2 Engagement reçu des donateurs

Non applicable

8.3 Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)

Non applicable

8.4 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Cette information conduit à divulguer une rémunération individuelle.

8.5 Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat

Non applicable. Les contributions sont renseignées au pied du compte de résultat.

8.6 Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe

Non applicable

8.6.1 Libéralités acceptées pour lesquelles existe un délai d'opposition administrative à la clôture

Non applicable

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et Techniciens	10
Employés	21
Ouvriers	40
Total	80

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés :

Néant

Engagements reçus :

Caution solidaire sur un emprunt restant dû pour 244 K€ reçu de la part de la Fédération des Aveugles.

Caution apportée par garantie de l'Etat sur un emprunt restant dû pour 28 K€ reçu de la part de l'Etat.

10.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

L'association présente un engagement d'indemnité de départ à la retraite évalué à 164 K€ au 31/12/2025 contre 237 K€ au 31/12/2024.

Cet engagement a été calculé selon la méthode des unités de crédit projetées (P.B.O.) à la date du 31/12/2025, en tenant compte des hypothèses de rotation, mortalité, inflation et croissance des salaires connues à cette date. Cet engagement a été calculé charges sociales comprises.

Il n'existe pas d'accord particulier en matière d'engagement à la retraite.

Les conventions collectives applicables sont bois et scieries pour les employés, ouvriers et cadres, voyageurs, représentants, placiers pour les VRP.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement ont été les suivantes :

- * Départ volontaire et âge estimé de la retraite de 65 à 67 ans ;
- * Table de mortalité correspond à la situation démographique établie par l'I.N.S.E.E 2013
- * Taux d'actualisation retenu de 3,60 % ;
- * Rotation moyenne ;

- *Taux de revalorisation des salaires de 1 % jusqu'au départ à la retraite, toutes catégories.
- * Taux de charges sociales : 40% ;

10.3 Autres opérations non inscrites au bilan

Non applicable

11 Compte de résultat par origine et destination

11.1 Définition et principes généraux

Le compte de résultat par origine et destination (**CROD**) est présenté selon le modèle du règlement **ANC n°2018-06** du 5 décembre 2018 modifié par le règlement **ANC n°2020-08**. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le **résultat** apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des **charges par destination** est égal au total des charges du compte de résultat et le total des **produits par origine** à celui des produits du compte de résultat.

Le **CROD** est structuré de la façon suivante :

- La **colonne 1** présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La **colonne 2** présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est reprise dans le compte d'emploi annuel des ressources (**CER**)

11.2 Présentation du compte de résultat par origine et destination

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	16 066	16 066	14 432	14 432
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	84 489	84 489	74 815	74 815
- Legs, donations et assurances-vie	12 850	12 850	1 635 618	1 635 618
- Mécénat	-		-	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	12 766	12 766	12 395	12 395
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	244 469		228 723	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 587 225		3 025 105	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 284 013		1 242 402	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	56 748		126 527	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			488 000	
TOTAL	4 298 626	126 171,00	6 848 017,07	1 737 260,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 976 546	118 279	4 387 099	1 222 675
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-		-	
1.2 Réalisées à l'étranger	-		-	
- Actions réalisées par l'organisme	-		-	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-		-	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-		-	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 020	13 020	12 076	12 076
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	113 829	41 969	129 397	59 581
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	826 919		806 178	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	161 512	6 500	140 597	6 500
	-		-	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	13 162		16 493	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	5 104 988	179 768	5 491 840	1 300 832
EXCEDENT OU DEFICIT	- 806 362	- 53 597	1 356 177	436 428

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	148 926	148 926	147 924	147 924
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	148 926	148 926	147 924	147 924
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	115 577	115 577	114 844	114 844
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	29 785	29 785	29 585	29 585
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 564	3 564	3 495	3 495
TOTAL	148 926	148 926	147 924	147 924

11.3 Définition des ressources

Les produits du **CROD** sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

- **Produits liés à la générosité du public :**
Ces produits sont constitués essentiellement des « **Dons manuels** », des « **Legs, donations et assurances-vie** » et des « **Mécénats** ».
- Produits non liés à la générosité du public :
Sont inscrits dans cette rubrique :
 - o Le poste « **contributions financières** » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif (associations et fondations).
 - o Les « **autres produits** » sont constitués des produits liés à notre activité commerciale ainsi que des loyers en provenance des biens immobiliers.

11.4 Définition des missions sociales

Le poste « **Missions sociales** » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Notre association ne réalise pas d'activités à l'étranger.

11.5 Affectation des charges et répartition des coûts

-Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les **coûts directement affectables** (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération) et les **coûts non directement affectables** répartis selon des clés approuvées par les organes dirigeants.

Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale. Les **provisions** sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions » ou « reprises de provisions » du CROD, selon qu'elles sont constituées ou reprises.

Les **dotations aux amortissements** peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les **frais financiers** se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales.

-Frais de recherche de fonds :

- **Frais d'appel à la générosité du public :** Ce poste comprend les frais d'appel aux dons (publipostage, encart presse...), le traitement des dons et reçus fiscaux, la recherche et gestion des legs, donations et assurance-vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations et le coût du personnel dédié. Au cours de l'exercice 2021, un investissement exceptionnel d'acquisition d'un fichier de donateurs a engendré des coûts à hauteur de 83 K€. Cet investissement s'est poursuivi en 2022 et 2023 mais dans une moindre mesure, avec une dépense de 17 K€ en 2022 et 9K€ en 2023. Ces coûts permettent essentiellement d'acquérir de nouveaux donateurs et de chercher une pérennisation dans cette collecte.

-Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement comprennent les services extérieurs relatifs à l'Administration, la Comptabilité, la Gestion (hors les frais directement affectables à une mission sociale).

-Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas à des commentaires particuliers.

12 Compte d'emploi annuel des ressources

12.1 Définition

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 2021 est présentée.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public (RGP).

12.2 Suivi des ressources liées à la générosité du public (GP)

Les **ressources issues de la générosité du public (GP)** sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat.

Les appels à dons de l'association sont faits pour l'ensemble des missions sociales et les dons ne sont pas des fonds affectés, sauf indication contraire de la part du donateur.

- **1. Solde d'ouverture :**

Jusqu'au 31 décembre 2019, La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est disposait d'une comptabilité propre à chaque section. Ainsi au 31 décembre 2019, la section « Fonds social » présentait des fonds associatifs à hauteur de 3 018 729 euros. A compter du 1^{er} janvier 2020 toutes les comptabilités ont été « fusionnées » et des centres analytiques ont été utilisés. Le résultat du « fonds social » au titre de l'exercice 2020 s'élevait à -106 182 € ramenant ainsi les fonds associatifs à 2 912 547 €. Ce montant conséquent de fonds associatifs à l'ouverture de 2021 trouve principalement son origine dans un don de 1,5 millions d'euros perçu en 2015 qui a été partiellement consommé dans le cadre de l'achat de l'espace culture et loisirs et les frais de fonctionnement de cet espace par l'embauche d'un coordinateur pour les activités.

SUIVI DU SOLDE OUVERTURE CER	Montants
Ouverture au 01/01/2021 selon détail ci-dessus	2 912 547
Insuffisance générosité du public 2021	-221 601
Solde au 31/12/2021	2 690 946
Insuffisance générosité du public 2022	-55 324
Solde au 31/12/2022	2 635 622

- **2. Collectées dans l'année :**

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au **CROD** constituées des « Dons », « legs & donations, assurances-vie » et « mécénats ».

- **3. Employées dans l'année :**

Les **ressources non affectées issues de la générosité publique** financent en priorité les missions sociales après utilisation des fonds affectés obtenus (qu'il s'agisse de subventions, de dons, de donations ou de legs...). Selon ce principe, le financement des missions sociales s'opère selon **l'ordre de consommation des ressources** suivant :

- Subventions affectées,
- Contributions financières affectées,
- Autres produits affectés,
- Ressources liées à la générosité du public et affectées,
- Ressources liées à la générosité du public et non affectées,
- Autres produits.

Enfin, les dotations et reprises sur **fonds dédiés de la générosité du public** représentent l'utilisation des fonds liés à la **GP** affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la **GP** lorsque la ressource concernée n'a pas pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources **GP non affectées**.

- **4. Investissements financés dans l'année**

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public (exemple par les subventions d'investissements), les ressources **GP** intervenant en complément. Cette année les investissements ont été financés en partie par des fonds dédiés et pour le solde par des ressources liées à la générosité du public et non affectées.

- **5. Solde de clôture**

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la **GP** collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde est reporté au financement des années suivantes.

12.3 Présentation du compte d'emploi des ressources

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)			
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	16 066
- Actions réalisées par l'organisme	118 279	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	84 489
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	12 850
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	12 766
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 020		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	41 969		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES EMPLOIS	173 268	TOTAL DES RESSOURCES	126 171
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 500	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	- 53 597	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	126 171	TOTAL	126 171
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 119 978
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	53 597
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 066 381
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	115 577	Bénévolat	148 926
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	29 785	Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 564		
TOTAL	148 926	TOTAL	148 926